

Vous êtes  
architecte,  
designer produit,  
textile, d'espace...

percevez  
vos droits d'auteur,  
adhérez à la Saif!

la saif

Société  
des Auteurs des arts visuels  
et de l'Image  
Fixe

La Saif protège, défend le droit d'auteur  
et rémunère les auteurs pour leurs  
exploitations en France et à l'étranger.

Les œuvres graphiques  
et plastiques sont clairement  
visées par l'article L.112-2  
du Code de la propriété  
intellectuelle. **En tant  
qu'architecte ou designer,  
vous avez la qualité d'auteur**  
et pouvez rejoindre la SAIF.

En raison de l'impossibilité  
pour un auteur de gérer seul  
les exploitations multiples  
qui sont faites de ses œuvres  
(photocopies de livres ou  
de magazines, prêts d'ouvrages  
en bibliothèques, copie  
des œuvres à titre privé  
notamment à partir d'Internet,  
de la télévision ou de votre  
smartphone...). La loi impose  
que ces droits soient perçus  
et répartis collectivement  
par des sociétés d'auteurs.

**Si les créations d'architecture  
et de design sont concernées  
par ces rémunérations,  
c'est parce que leur diffusion  
dépasse largement le cadre  
de la commande initiale,**  
que ce soit par la télévision  
(émissions de décoration,  
d'architecture, de design...)  
la presse, Internet, l'édition...

Au titre des **droits collectifs**,  
Ces différentes exploitations  
qui sont faites de vos œuvres  
génèrent **des revenus  
supplémentaires** qui vous  
sont reversés par la Saif.

La Saif peut également gérer  
vos autres **droits d'auteur**.  
Cette gestion peut se faire  
exploitation par exploitation :  
édition d'objet ou d'œuvre  
textile, de mobilier, diffusion  
télé, affiche...

La Saif est également habilitée  
à conclure des **accords  
généraux** avec les diffuseurs  
(Internet, télévision...)  
pour l'ensemble de ses auteurs.

Vous bénéficiez aussi d'un **droit  
de suite** : rémunération  
sur les reventes publiques  
de vos œuvres originales par  
des professionnels du marché  
de l'art (dessins, maquettes,  
plans originaux, prototypes,  
tapisseries, œuvres d'art  
textiles faites à la main...)

En devenant sociétaire  
de la Saif, vous disposez aussi  
d'une **banque d'images  
en ligne** qui vous permet  
de **faire connaître vos œuvres**  
et de les diffuser dans  
le respect des droits.

Renseignez-vous !

Rencontrez-nous !

La Saif organise des **permanences juridiques**  
les vendredis de 10h à 12h30 sans rendez-vous,  
82 rue de la Victoire 75009 Paris

la saif Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe

T 01 44 61 07 82 saif@saif.fr <http://saif.fr>